



Dans son dernier rapport, dévoilé le 18 novembre, le Conseil d'orientation des retraites (COR) indique qu'il manquera 8-10 milliards au système des retraites en 2025.

Plusieurs options sont envisageables, parmi lesquelles un relèvement de l'âge légal de départ à la retraite. Actuellement fixé à 62 ans, l'âge légal de départ devrait être relevé de "2,5 mois" à "5,4 mois par génération à partir de la génération 1959 et jusqu'à la génération 1963.

Il faudrait donc que l'âge auquel les actifs peuvent partir à taux plein atteigne 63,2 ans en 2025, alors que les prévisions l'estiment à cette date à 62,8 ans. En 2018, il était de 62,2 ans. "L'âge d'ouverture des droits cible pour la génération 1963 irait dès lors de 63 à 64,3 ans en fonction du scénario retenu pour calibrer la mesure", analyse le Cor.

Allonger la durée de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein.

Selon le Cor, cet allongement devrait être de l'ordre de 5 à 10 mois par génération en fonction des scénarios présentés. Ainsi, la durée de cotisation pour obtenir le taux plein pourrait passer à 44,1 ans pour la génération 1963. Cette hausse viendrait remplacer celle programmée dans le cadre de la réforme Touraine. Elle doit entrer en vigueur à partir de 2020 et prévoit d'allonger la durée de cotisations d'un trimestre tous les trois ans à partir de la génération née en 1958.

Mais ce n'est pas la seule possibilité. Le Cor présente également une mesure combinant une hausse de l'âge d'ouverture des droits et une augmentation de la durée d'assurance.

Augmenter les cotisations

Si le gouvernement ne veut pas toucher à l'âge, il a une autre possibilité : faire peser le poids de l'effort sur les actifs en augmentant le taux de cotisation. Il faudrait l'augmenter d'une fourchette comprise entre 0,7 et 1,5 point selon le scénario choisi. "Le taux de cotisation tous régimes d'équilibre serait, in fine, de l'ordre de 25,9 % des revenus d'activité bruts en 2025 contre 24,9 % à législation inchangée", précise le Cor.

Quasi-gel des pensions

Enfin, le gouvernement peut aussi décider de demander des efforts aux retraités. Pour le Conseil, il s'agirait d'appliquer une moindre indexation des pensions déjà liquidées entre 2021 et 2025. "La recherche de l'équilibre financier par la seule mesure d'indexation des pensions liquidées imposerait une indexation plus stricte, de 0,5 % par an, soit une perte de

pouvoir d'achat d'environ 1,1 % chaque année entre 2021 et 2025", détaille-t-il. C'est un peu ce que le gouvernement a déjà commencé à faire. Pour rappel en 2019, l'ensemble des pensions de base a été seulement revalorisé de 0,3%. Pour 2020, seul un coup de pouce pour les plus petites pensions (inférieures à 2.000 euros), est prévu. Ces dernières seront revalorisées au niveau de l'inflation (prévue à 1%) alors que les autres profiteront d'une hausse de seulement 0,3%. Le président de la République a annoncé, en avril dernier, qu'à partir de 2021 l'ensemble des pensions sera revalorisé par rapport à l'inflation. Les perspectives du Cor pourraient l'inciter à ne pas tenir cette promesse.

En demandant ce rapport au Cor, l'objectif du gouvernement est clair. Il s'agit pour lui de montrer que le système est déficitaire et donc qu'il faut des mesures de correction avant 2025, date envisagée pour la mise en place de la retraite par points (c'est d'ailleurs une nécessité pointée dans le rapport Delevoy)

Sauf que ce déficit du régime retraite est cautionné depuis des années par nos gouvernements successifs et aggravé par le gouvernement Philippe-Macron. Notre régime retraite souffre d'une baisse programmée depuis des décennies de ces recettes alors que le nombre de retraités augmente

Cette nouvelle baisse des recettes est liée à la politique d'austérité avec maîtrise des dépenses publiques, à travers celle des rémunérations et de l'emploi des fonctionnaires, ce qui se

traduit par des ressources moindres pour le système de retraite et une dégradation du solde.

Autrement dit : ce sont bien l'austérité salariale imposée aux fonctionnaires et les 120 000 suppressions de postes envisagées dans la fonction publique qui viennent plomber le système de retraite. Un comble !

De plus la non-compensation de certaines exonérations de cotisations sociales, (baisse de 6 points de la cotisation patronale maladie jusqu'à 2,5 SMIC en 2019) amputera de 21,6 milliards les recettes du régime maladie-retraite-chômage, sans compter la perte de recettes de 2 milliards liée à la non-compensation des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires et sur la prime de Noël.

Ne laissons pas dire qu'il n'y a plus d'argent pour financer les retraites.

La CGT ne battra pas en retraite contre la réforme des retraites.

Selon un sondage Elabe pour « Les Échos », Radio classique et l'Institut Montaigne, paru le 7 novembre 2019, près d'un Français sur deux (47 %) est hostile à la réforme, et seulement 29 % y sont favorables, soit une progression des opposants de 4 points en l'espace d'un mois et de 12 points pour la catégorie des actifs de 25 à 49 ans.

